



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER

SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL

*Sur le prix et la qualité du service en application de
la loi n° 95-101 du 2 février 1995, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995
et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000
(Article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales)*

EXERCICE 2009



LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009	4
<u>I. ÉLÉMENTS TECHNIQUES</u>	
1) <i>La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective</i>	8
a) <i>La collecte des ordures ménagères</i>	
b) <i>La collecte sélective</i>	
c) <i>La collecte du verre</i>	
d) <i>La collecte des journaux magazines</i>	
2) <i>Lavage et entretien du parc de conteneurs</i>	9
3) <i>La déchèterie</i>	9
a) <i>Les résultats d'exploitation</i>	
b) <i>Le transport des déchets sur le continent</i>	
4) <i>Le traitement des ordures ménagères, ...</i>	10
a) <i>Le traitement des ordures ménagères sur le Centre de stockage</i>	
5) <i>...des emballages et déchets issus de la déchèterie</i>	11
a) <i>Le traitement des emballages</i>	
b) <i>Le traitement du verre</i>	
c) <i>Le traitement des journaux magazines</i>	
d) <i>Le traitement de la ferraille</i>	
e) <i>Le traitement des tout-venants et bois</i>	
f) <i>Le traitement des pneus</i>	
g) <i>Le traitement des filets de pêche</i>	
h) <i>Le traitement des déchets verts</i>	
6) <i>La communication</i>	12
<u>II. ÉLÉMENTS FINANCIERS</u>	13
1) <i>Charges et recettes du service</i>	
2) <i>Coûts des déchets par flux</i>	
3) <i>La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.)</i>	
CONCLUSION	16

La communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'importance du service de collecte et de traitement est fonction de la forte saisonnalité.



Les évènements marquants de l'année 2009

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT AURAY BELZ QUIBERON PLUVIGNER POUR LA MISE EN PLACE DES D3E.

La déchèterie de Belle-Ile-en-Mer propose désormais la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) grâce au partenariat avec le Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner.

Le saviez-vous ? Tous les appareils électriques et électroniques sont recyclables. Leur taux de recyclage varie entre 65 et 90 %. Le recyclage permet de produire de nouvelles matières premières secondaires et de fabriquer ainsi de nouveaux appareils tout en préservant les ressources naturelles.

Comment fonctionne la filière des DEEE ?

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation », qui correspond au coût de collecte, de réemploi, de dépollution et de recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

L'éco-participation est indiquée sur les étiquettes de manière visible et séparée du prix du produit. C'est un outil de transparence et d'information. Elle est intégralement versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les anciens appareils. Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au financement de la filière agréée. Ce n'est pas un financement par l'impôt mais par la consommation.

Ai-je vraiment besoin d'un nouvel appareil, que vais-je faire de l'ancien ? Dois-je vraiment le jeter ? Le donner ? Est-ce bien utile de le stocker dans un tiroir, à la cave ?

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un ancien appareil, choisissez l'une de ces **trois solutions éco-responsables** :

- Votre appareil fonctionne encore, **donnez-le**. Il sera réemployé et vous ferez ainsi un geste solidaire.
- Vous achetez un appareil neuf, **rapportez l'ancien à votre vendeur** qui a l'obligation de le reprendre.
- Vous vous séparez de vieux appareils : **apportez-les à la déchèterie**.

Remettre son DEEE dans la filière agréée c'est :

- **s'assurer de la dépollution des appareils** qui contiennent des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement ;
- **choisir une organisation industrielle** avec des installations capables de **valoriser au maximum** les équipements et de préserver ainsi nos ressources naturelles ;
- **privilégier le réemploi des appareils par des réseaux solidaires** tels qu'Emmaüs et Envie.

LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE D'OPTIMISATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE.

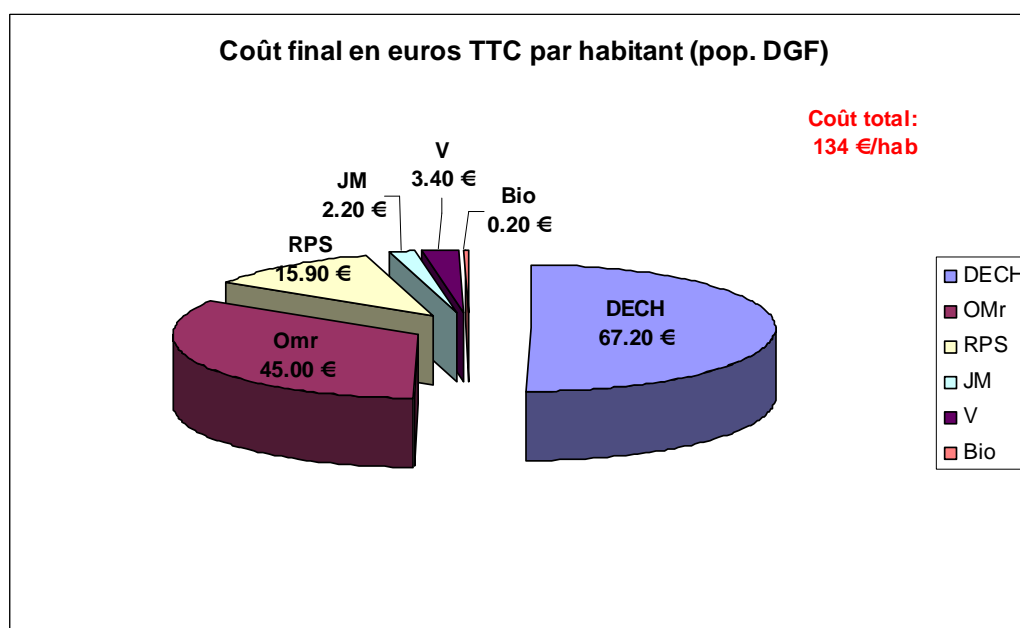
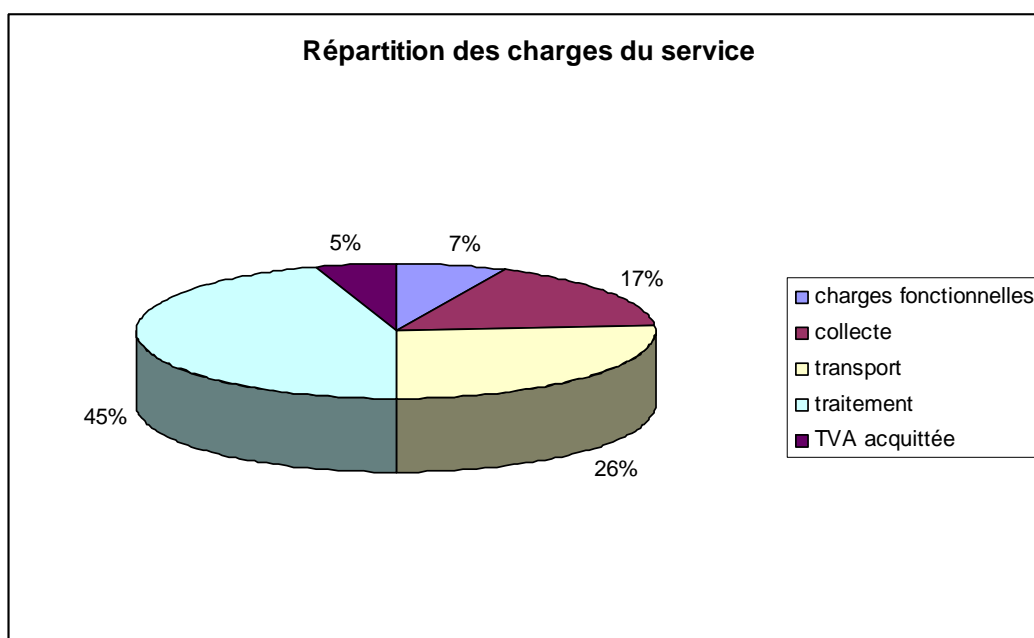
Cette étude, financée à hauteur de 60% par le Conseil Général et l'Ademe, a pour objet de faire ressortir les leviers d'amélioration et de définir un plan d'actions pour l'optimisation de la gestion des déchets sur l'île.

Voici les conclusions :

Notre **performance** de collecte des déchets ménagers pour 2008 est de **474 kg/hab/an** (population DGF 7800). Les **objectifs** du Plan départemental à 2015 est de tendre vers **319 kg/hab/an** en triant plus et en consommant mieux pour réduire notre production de déchets.

Les enjeux financiers principaux portent sur :

- Le traitement des déchets à 45 %
- Le transfert et transport à 26 %



Scénario d'optimisation du Service Public d'Élimination des Déchets de la CCBI

PHASE 1

- Une compaction des caissons de déchets
- Un plan de communication et de contrôle qualité
- Une implantation de colonnes à verre chez les professionnels
- Une implantation de bacs et colonnes supplémentaires de tri sélectif
- Une poursuite de la dotation en composteurs individuels
- Des travaux d'amélioration de la déchèterie
- Une réalisation de plateforme de broyage des déchets verts
- Des travaux d'amélioration et de mise aux normes du CET
- Des études de faisabilité de surélévation des anciennes alvéoles du CET
- Une mise en œuvre d'une redevance incitative avec une redéfinition du calcul de la REOM (part fixe + part variable au volume supposé) et des contrats de prestation de service.

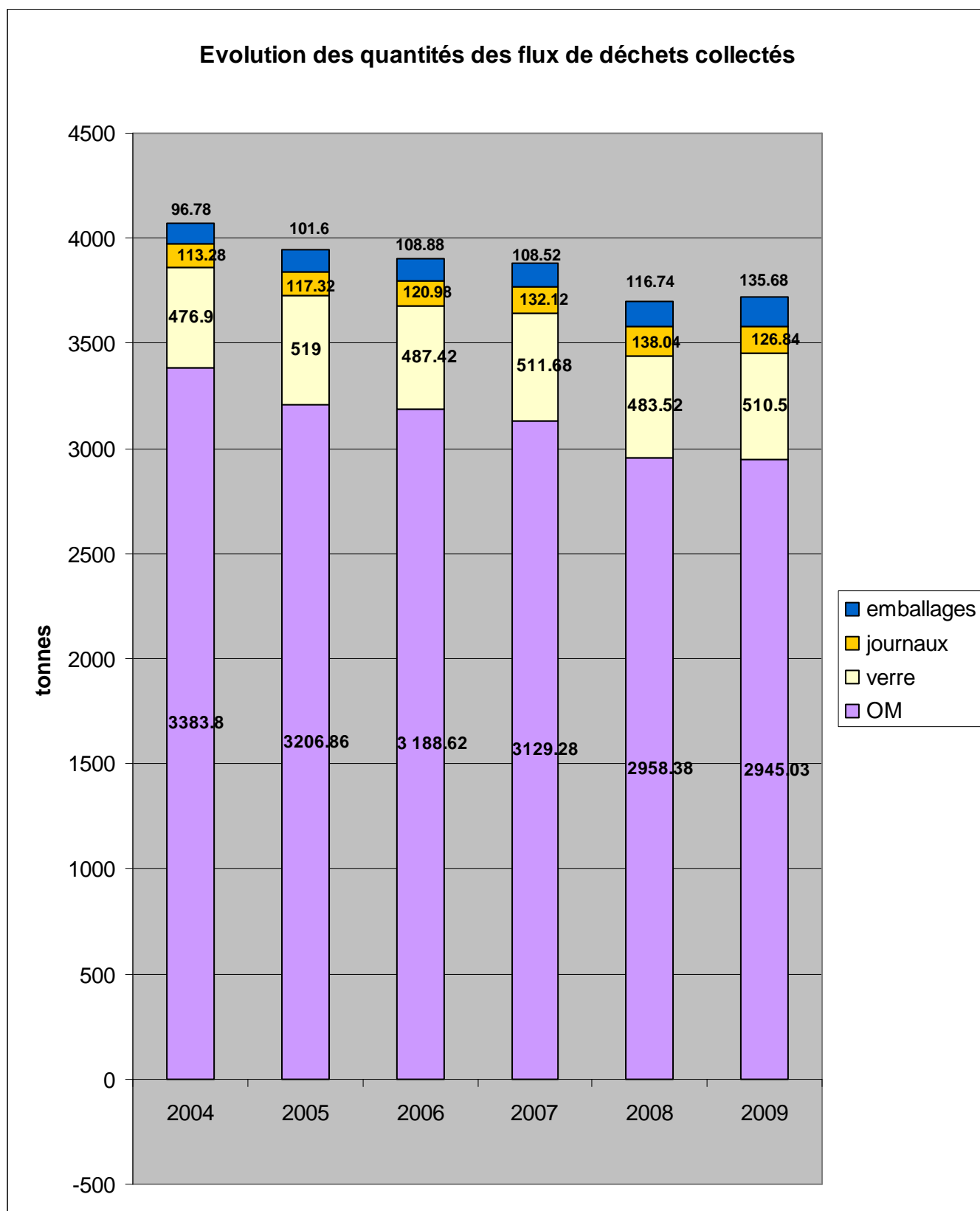
PHASE 2

- Une réduction de la fréquence de collecte des OMr
- Une collecte sélective des déchets alimentaires
- Un broyage des déchets verts : recherche de partenaires privés
- Une extension de la capacité du CET ou définition des conditions futures de traitements des OMr.
- Une mise en œuvre d'une redevance incitative : choix des contenants/systèmes d'identification des usagers + part variable de la facturation basée sur la production réelle des déchets.

SCENARIO D'OPTIMISATION – OBJECTIFS DE COLLECTE ATTENDUS	
Phase 1	Phase 2
<u>Verre</u> : + 372 tonnes <u>Cartons</u> : + 100 tonnes <u>Journaux-magazines</u> : + 18 tonnes Emballages : + 55 tonnes <u>OM</u> : - 94 tonnes (bio déchets des ménages) <u>OM</u> : - 545 tonnes (transfert à la collecte sélective et aux cartons des professionnels) <u>Déchets verts</u> : - 84 tonnes (paillage, fauchage tardif)	<u>OM</u> : - 87 tonnes (collecte sélective des déchets alimentaires des gros producteurs) <u>OM</u> : - 1 000 tonnes (impact d'une redevance incitative sur la population permanente essentiellement)

I. ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Évolution 2009 par rapport aux années précédentes



1) *La collecte des ordures ménagères*



Les résultats d'exploitation

(en tonne)	COLLECTE OM	EMBALLAGES	VERRE	JOURNAUX-REVUES
TOTAL 2009	2945,03	135,68	510,5	126,84
TOTAL 2008	2 958,38	116,74	483,52	138,04
TOTAL 2007	3 129,28	108,52	511,68	132,12
TOTAL 2006	3 188,62	108,88	487,42	120,98
TOTAL 2005	3 206,86	101,60	488,98	117,32

a) *La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) (soit 747 conteneurs de 750 litres à couvercle vert)*

2 945,03 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 13,32 tonnes de moins que sur l'année 2008, ce qui représente une diminution de tonnage de 0,45 %.

b) *La collecte sélective (soit 275 conteneurs de 750 litres à couvercle jaune)*

135,68 tonnes d'emballages ménagers ont été collectées et vidées dans la fosse de réception à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) soit 18,94 tonnes de plus qu'en 2008. Ce qui représente une augmentation de 16,22 %.

c) *La collecte du verre (soit 44 colonnes d'apport volontaire)*

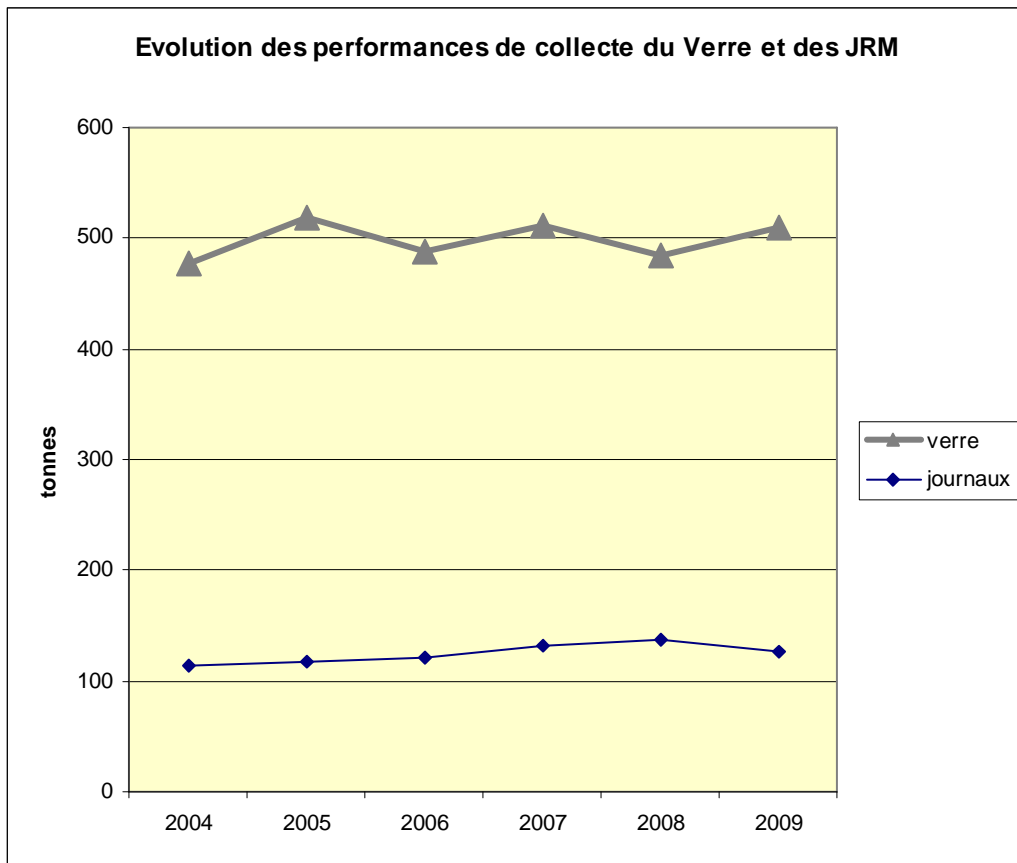
Sur l'année 2009, le tonnage de verre collecté est de 510,50 tonnes, soit 26,98 tonnes et 5 % de moins qu'en 2008. Pour cela, il a fallu procéder à 66 évacuations sur la plate forme de regroupement du verre de Bonnervo à Theix, pour 62 évacuations en 2008. A noter que sur les 66 évacuations, 24 l'ont été pour les seuls mois de juillet et août.

d) *La collecte des journaux magazines (soit 15 colonnes d'apport volontaire)*

126,84 tonnes de journaux et magazines ont été collectées en 2009, soit 11,2 tonnes de moins qu'en 2008, ce qui représente une diminution de 8 %.

235 vidages de conteneurs ont été effectués en 2009, le plus gros producteur étant celui de la déchèterie (28) suivi de peu par celui de la Poste à Le Palais.

Il est à noter qu'une partie des prestations du contrat de collecte du verre et des journaux magazines est sous-traitée par la COVED à l'entreprise TRANSPORTS BREIZ ILE.

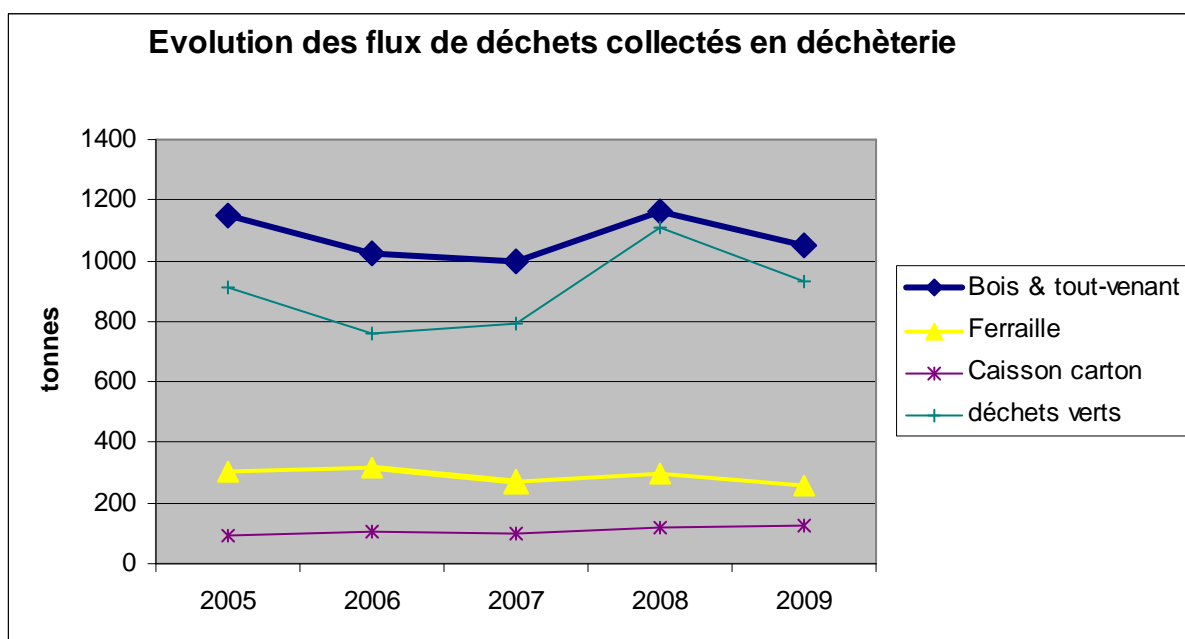


2) *Lavage et entretien du parc de conteneurs*

1 127 conteneurs à ordures ménagères ont été nettoyés et entretenus en 2009. Le parc de bacs est composé de 759 bacs à OMr et de 275 bacs à emballages.

3) *La déchèterie*

a) *Les résultats d'exploitation*



La déchèterie est ouverte :

De mai à fin septembre : du lundi au samedi 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf dimanches et jours fériés.

Le reste de l'année de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf les lundis matins, dimanches et jours fériés.

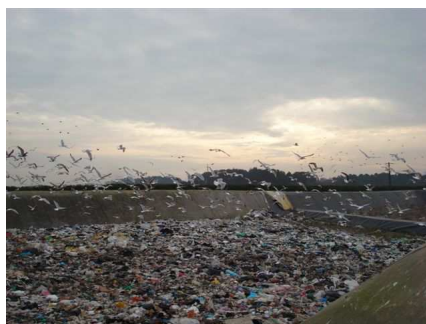
b) Le transport des déchets sur le continent

Apports et évacuation des cartons, ferrailles, tout-venant et bois

2009	TRI	TRANSPORT	VALORISATION	TRANSPORT	TRAITEMENT	TRAITEMENT	TRANSPORT
	CARTONS	CARTONS	FERRAILLES	FERRAILLES	TOUT- VENANT	BOIS	TOUT- VENANT & BOIS
	tonnes	nb caisson	tonnes	nb caisson	tonnes	tonnes	nb caisson
janvier	3.1	1	23.6	5	70.90	11.14	19
février	4.44	1	19.46	5	66.22	22.04	21
mars	9.8	3	23.48	6	69.2	19.06	22
avril	12.98	5	26.66	7	81.18	25.96	28
mai	9.92	4	26374	6	71.02	19.88	23
juin	11.3	4	19.76	5	82	26.44	29
juillet	20.38	8	28.33	7	80.26	32.02	30
août	16.38	6	31.46	6	77.52	23.30	28
septembre	10.16	4	15.4	4	63.72	21.66	25
octobre	7.68	3	13.98	4	66.6	24.86	26
novembre	8.02	3	23.1	5	69.24	25.28	21
décembre	8.06	3	7.86	2	66.3	28.76	22
TOTAL 2009	122.22	45	259.83	62	864.16	280.40	294
TOTAL 2008	116.58	34	294.76	77	892.58	270.54	306

4) **Le traitement des ordures ménagères, ...**

a) Le traitement des ordures ménagères sur l'I.S.D.N.D.(Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).



Au cours de l'année 2009, 2 945,06 tonnes de déchets ménagers ont été réceptionnées et compactées dans le casier n° 3 qui est exploité depuis le 13 avril 2006, dans la première alvéole.

5) ...des emballages et déchets issus de la déchèterie



a) Le traitement des emballages (couvercle jaune)

Les emballages ménagers ont été rechargés, et expédiés sur le continent pour y être triés au centre de tri « Trivannes » soit 64 départs.

Les emballages serviront à fabriquer de nouveaux produits : les polaires sont issues du plastique recyclé, l'outillage et l'électroménager incorporent de l'acier issu des boîtes de conserve,...

Une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 700 kg de pétrole brut ; 40 % de la production totale d'acier provient du recyclage ; une tonne de brique alimentaire recyclée permet d'économiser deux tonnes de bois.

b) Le traitement du verre

La prestation de collecte du verre a nécessité 66 évacuations sur la plate forme de regroupement du verre de Bonnervo à Theix pour 62 évacuations en 2008. A noter que sur ces 66 évacuations, 34 l'ont été pour les seuls mois de juin, juillet, août et septembre. Le verrier est Saint Gobain Emballages.

Le produit reste dans l'ensemble de bonne qualité et il faut savoir que le verre est un matériau 100% valorisable et à l'infini.

c) Le traitement des journaux-magazines

Cette prestation de collecte des journaux-magazines a nécessité 18 transports sur l'usine Cellulose de la Loire à Allaire, soit une de moins que l'année précédente. Le produit apporté est de très bonne qualité.

Une tonne de papier recyclée permet d'économiser 2 à 3 tonnes de bois.

d) Le traitement de la ferraille

La ferraille est valorisée par un repreneur agréé (62 rotations).

e) Le traitement des tout-venants

Les 213 évacuations sont acheminées et enfouies dans un Centre de Stockage des déchets ultimes de classe 2 à la Vraie Croix.

f) Le traitement du bois

Les 81 évacuations sont acheminées et triées à la Vraie Croix. La grande majorité est valorisée.

f) Le traitement des pneus

Le traitement et le recyclage des pneus sont pris en charge dès la déchèterie par le titulaire du marché morbihannais ALIAPUR qui est, depuis le début 2006, la COVED.

g) Le traitement des filets de pêche

Les filets de pêche conditionnés dans des big-bags, sont repris sur le continent et enfouis.

h) Le traitement des déchets verts

En 2009, 932 tonnes de déchets verts ont été broyées par les services de la communauté de communes (1 110,68 tonnes en 2008).

6) *La communication*

Cette année, deux ambassadrices du tri ont été recrutées en saison :

Pour le mois d'août afin de faire de la prévention et informer le public visé qui était les professionnels.

Dans le cadre de la mise en place de la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, une ambassadrice du tri était présente sur la déchèterie 4 mois (juillet à octobre) pour informer sur cette nouvelle collecte et faciliter le geste de tri des usagés.

II.- ÉLÉMENTS FINANCIERS

La gestion du service déchets à la CCBI représente 4,4 Équivalents Temps Plein (ETP).

La collecte et le traitement des déchets verts se réalisent par les services de la communauté de communes depuis la date du 1^{er} juillet 2006.

La gestion de la déchèterie est en régie depuis 1998.

La collecte et le traitement sont gérés dans le cadre de marchés d'exploitation :

La COVED a remporté les appels d'offres en 2006. Ces prestations sont réparties sur trois contrats différents :

⇒ Un contrat de collecte des bacs de regroupement et maintenance du parc de bacs roulants portant sur la période du 15 juin 2006 au 30 juin 2011 ;

⇒ Un contrat de collecte en apport volontaire, transfert, tri et traitement des déchets évacués portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011 ;

⇒ Un contrat d'exploitation du CET de Chubiguer portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

LABO SERVICE collecte et traite les Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M.) depuis le 1^{er} juillet 2006 (produits toxiques, inflammables...).

1) Charges et recettes du service

Les charges du service représentent plus d'1 million d'euros dont :

- 26 % pour le transport,
- 45 % pour le traitement,
- 17 % pour l'ensemble de la collecte, y compris la déchèterie.

Les produits (recettes et subventions) permettent de diminuer les charges du service d'environ 10 %.

2) Coûts des déchets par flux

	Charges <i>(en € H.T. la tonne)</i>	Recettes <i>(en € H.T. la tonne)</i>
<i>OMr</i>	<i>133</i>	<i>0</i>
<i>Emballages</i>	<i>1 322</i>	<i>80</i>
<i>Journaux-magazines</i>	<i>170</i>	<i>33</i>
<i>Verre</i>	<i>106</i>	<i>19</i>
<i>Bio</i>	<i>228</i>	<i>0</i>
<i>déchèterie</i>	<i>185</i>	<i>5</i>

3) **La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.)**

Produit nécessaire B.P. en 2009 = 1 238 100 €

Tarifs votés pour 2009 :

Résidences principales :

Rappel du calcul :

Redevance = Valeur de la part fixe + (Nombre de parts variables x Valeur de la part variable) + Valeur de T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Valeur de T.G.A.P. retenue : 10,71 € T.T.C.

Valeur de part fixe retenue : 68,19 €

Valeur de part variable retenue : 58,10 €

Attribution du nombre de parts variables en fonction de la composition du foyer :

Nombre de personnes	1	2 et 3	4 et +
Nombre de parts variables	1	2	2,5

Tarif des ménages :

Nombre de personnes	1	2 et 3	4 et +
Tarif	137	195,10	224,15

Résidences secondaires :

Redevance = Valeur de la part fixe + (2,5 x valeur de la part variable) + Valeur de T.G.A.P. = 222,55

Valeur de T.G.A.P. retenue : 10,71 € T.T.C.

Valeur de part fixe retenue : 68,19 €

Valeur de part variable retenue : 2,5 x 58,10 € = 145,25 €

Chambres d'hôtes dans la résidence principale (non professionnelles) :

Redevance = Capacité d'accueil en nombre de personnes x Valeur par personne

Valeur par personne retenue : 25,00 €

Les communes : 2,90 €/habitant :

Données INSEE 2006

Les locations professionnelles :

Nombre de logements x 224,15 € (T.G.A.P. comprise)

Les gros producteurs du secteur privé :

Distribution CASINO = 3 879,10 € + T.G.A.P. 10,71 € TTC

SOC Palantine = 3 311,50 € + T.G.A.P. 10,71 € TTC

Les gros producteurs du secteur public :

Hôpital = 7 809,40 € + T.G.A.P. 10,71 € TTC

Tarif des professionnels par catégorie :

Catégorie	Tarif activité saisonnière	Tarif année pleine
1	148,00	197,00
2	114,00	152,00
3	81,00	107,00
4	69,00	92,00
5	47,00	62,00
6	47,00	62,00

+ T.G.A.P. 10,71 € T.T.C.

Tarif des campings, restaurants, hôtels et auberges :

Part fixe	47,00 €
Valeur T.G.A.P. retenue (T.T.C.)	10,71 €

Part variable ci-dessous pour les activités à l'année (65 % de celui-ci pour les activités saisonnières ≤ 6 mois

	Tarif Unité en €
<i>Campings par emplacement tente</i>	30,00
<i>Campings par emplacement caravane</i>	45,00
<i>Campings par mobil home ou chalet</i>	60,00
<i>Restauration par couvert (salle, terrasse ou autres)</i>	12,00
<i>Hôtels ou autres par chambre</i>	11,00
<i>Par personne en dortoir ou chambrée à partir de 4 personnes</i>	5,50

+ T.G.A.P. 10,71 € T.T.C.

CONCLUSION

« Les résultats sont positifs mais il faut encore faire mieux, afin de respecter les objectifs du PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) et de pérenniser notre site d'ISDND à Chubiguer.

Les conclusions de l'étude d'optimisation sur la gestion des déchets sur l'île nous éclairent en ce sens. Cela nous permettra d'établir le cahier des charges de nos marchés d'exploitation pour la collecte et le traitement des déchets, pour un renouvellement à l'échéance du 30 Juin 2011.

En effet, il s'avère nécessaire de reconsidérer les catégories de professionnels de façon à mieux les identifier et de travailler sur la REOM pour une mise en œuvre, à terme, d'une redevance incitative.

Dans ce cadre, les principales actions de la Collectivité vont porter sur la communication tant avec les professionnels qu'avec les particuliers, de manière à améliorer la valorisation et la réduction à la source de nos déchets.

N'oublions pas... le meilleur déchet est toujours celui que l'on ne produit pas. »

Madame la Vice-présidente Annaïck HUCHET